

MATINÉE TECHNIQUE DE NOVEMBRE

Modalités de fusions de SSTI

Retour sur l'intervention du cabinet Delsol lors de la récente journée d'étude de Présanse, consacrée aux fusions d'associations, et dont le support de communication détaillé est à retrouver dans les Ressources du site presanse.fr

 **Pour plus d'information :**
www.presanse.fr ▶ Ressources ▶
Organisationnel et RH



Enquête de satisfaction, expression de vos besoins

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, l'AFOMETRA réalise comme chaque fin d'année une enquête de satisfaction. Nous vous remercions de votre participation qui nous permet de poursuivre notre démarche d'amélioration continue de nos services. Certains d'entre vous seront contactés téléphoniquement au cours du mois de décembre, et nous vous sommes reconnaissants par avance du temps passé et de l'accueil que vous réserverez à notre assistante.

Ces échanges sont aussi l'occasion pour vous d'émettre des suggestions de nouvelles formations répondant à vos besoins :

- ▶ soit en vue de l'inscription pérenne à notre future offre 2021, après avis de nos comités pédagogique et scientifique,
- ▶ soit pour bâtir spécifiquement avec vous un programme ou un parcours sur mesure que nous pouvons réaliser dans vos locaux.



 www.afometra.org
organisme de formation certifié ISO 9001

Le Conseil d'Administration de Présanse, à l'occasion de sa réunion de septembre 2019, avait souhaité que Présanse propose un accompagnement aux Services le désirant, quant à la conduite de fusions locales.

A cet effet, la dernière matinée technique de Présanse, tenue le 14 novembre dernier, a été consacrée aux incidences des fusions de SSTI. Elle a bénéficié, pour ce faire, de la présence de M^e Florence Rouillon-Lechere, avocate du cabinet Delsol, spécialisée dans le droit des associations et organismes à but non lucratif.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire a créé un cadre juridique aux opérations de fusions entre associations, et la présentation de M^e Rouillon-Lechere a ainsi eu pour finalité de tracer les différentes étapes et conséquences pratiques de la mise en œuvre de ce cadre, ainsi que l'anticipation des possibles contraintes.

S'il existe de nombreux aspects à considérer dans une fusion opérationnelle entre Services (informatique, culture d'entreprise...), cette matinée technique s'est, pour sa part, centrée sur les aspects formels, sociaux, fiscaux, comptables et légaux de l'opération.

La présentation mise à disposition par le cabinet Delsol, volontairement très détaillée, revient tout d'abord sur les différents types de restructurations possibles (fusion-absorption, fusion-créeation...), sur la nature de l'opération (contrat à titre onéreux, qui nécessite donc une contrepartie pour chaque partie, pouvant, dans le cadre d'organisme sans but lucratif, prendre la forme prise en charge d'une obligation particulière de définir cette contrepartie morale dans la rédaction du projet.

La seconde partie s'attache à la mise en œuvre même et à la rédaction du

projet de restructuration : obligations, spécificités, rétro-planning...

On invitera ici les SSTI à se référer directement au document très détaillé disponible sur le site de Présanse, où sont à retrouver les chapitres suivants :

- ▶ Intervention d'un commissaire à la fusion (qui peut être désigné ? quelle assistance ?).
- ▶ Information des membres et des tiers (annonce légale, procédure d'opposition...).
- ▶ Date d'effet (principe, transfert d'une autorisation administrative ou agrément...).
- ▶ Traitement comptable de l'opération (approches d'audit, comptes servant de base à l'opération, effet rétroactif et différé comptable et fiscal)...
- ▶ Traitement fiscal de l'opération (impacts fiscaux, résumé des dispositions...).
- ▶ Aspects sociaux (consultation des IRP, transfert des contrats de travail).
- ▶ Enjeux et gouvernance (statuts, gouvernance, organigramme).

« Les restructurations d'associations ne se présument pas. Elles conduisent à des changements profonds qui doivent être mûrement réfléchis, afin d'en apprécier les incidences. Ainsi, des réflexions préalables doivent être engagées notamment en termes de vision stratégique et prospective [...], mode de gouvernance, [...], gestion des ressources humaines [...], gestion financière [...] »

On rappellera également que plusieurs SSTI ont déjà réalisé l'expérience d'une fusion, et que leurs témoignages sont précieux et peuvent être partagés via le réseau Présanse. ■